

5. *Echange*— L'échange est un contrat verbal ou écrit, par lequel deux ou plusieurs personnes se donnent réciproquement une chose pour une autre.

L'échange est la plus ancienne et la plus élémentaire des opérations commerciales. En effet, dès l'origine du monde, le commerce ne consistait que dans l'échange de certains produits du sol ou de la dépouille de certains animaux. Par la suite, lorsque les nécessités devinrent plus grandes et que l'industrie eut multiplié ses produits, l'échange devint très difficile, pour ne pas dire impossible. C'est alors que l'intelligence humaine créa une marchandise spéciale, la MONNAIE, pour servir à représenter la valeur des autres marchandises.

6. *Monnaie*— La monnaie est une marchandise en métal précieux, qui sert, dans les ventes et les achats, à représenter la valeur des autres marchandises.

Aujourd'hui on représente la monnaie par un papier-monnaie dit *BILLS DE BANQUE*. (Billets de Banque.)

Les gouvernements seuls ont le droit de fabriquer la monnaie. Ils concèdent la faculté d'émettre des *BILLS* à certaines banques légalement établies, qu'on appelle pour cela : *BANQUES DE CIRCUULATION*.

La monnaie est fabriquée avec l'or, l'argent et le cuivre.

7. *Achat*— L'achat est l'acquisition d'un produit naturel ou manufacturé, faite à prix d'argent.

8. *Vente*— La vente est un contrat verbal ou écrit par lequel une personne s'engage à livrer une chose à un autre, moyennant un prix en argent, que cette dernière s'oblige à lui donner.

L'achat et la vente sont les deux termes d'un contrat par lequel l'un s'oblige à livrer une chose selon les clauses dudit contrat, et l'autre à la payer.

9. *Vente au Comptant*— Une vente est au comptant lorsque le paiement doit se faire immédiatement ou dans un court délai.

De là deux espèces de *COMPTANT*: Le *comptant compté*, toutes les fois que la marchandise est payée au moment de la livraison; et le *comptant d'us et coutumes*, quand la marchandise doit être payée peu de temps après la livraison.

10. *Vente à terme*— La vente est à terme quand le paiement doit se faire dans un temps fixé. En bon commerce, ce temps ne doit pas dépasser trois mois. Ce délai se nomme *CRÉDIT*.

11. *Commerce extérieur*— On entend par commerce extérieur celui qui se fait avec les pays étrangers. Il comprend l'importation et l'exportation.